



Département de la Somme

Canton d'Amiens V sud est

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAGNY**

2024 0025

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Cagny, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, place Emile Zola, sous la présidence d'Alain Molliens, Maire.

Etaient présents : Mesdames Margot Robit, Godeleine Ducroquet, Fanny Roussel, Fanny Couture et Vanessa Véru
Messieurs Alain Molliens, Philippe Choque, Alain Spriet, Jérôme Many, Benoît Durand et David Labelle

Absents excusés : Sylvain Vittecoq qui donne procuration à Alain Spriet
Marie-Hélène Reverdy qui donne procuration à Philippe Choque
Marc-Etienne Meyer

Désignation d'un secrétaire de séance : Alain Spriet

Date de convocation : 19 septembre 2024

Date d'affichage : 19 septembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 11 votants : 13

OBJET : Indemnité de fonction d'un conseiller délégué municipal

Par arrêté municipal AR 2024 0029, le maire de la ville de Cagny nommait un conseiller municipal délégué.

Il est nécessaire que suite à cette nomination le taux de l'indemnité mensuelle de ce conseiller municipal délégué soit fixé. Il correspond à 5.807% de l'indice brut 1027.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE Voix pour : 13 voix contre : 00 Abstention : 00

D'adopter la décision du maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alain MOLLIENS